

Mairie de LANDELLES
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

5, rue de la Mairie, 28190 LANDELLES - Tél. 02 37 23 36 13 - Fax. 02 37 23 35 21 - mail : mairielandelles28@wanadoo.fr.

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15. Convocation du 19 janvier 2017.

Présents : 13

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf janvier deux mil dix-sept, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JULIEN, maire de Landelles. La séance a été publique.

Étaient présents : M. Jean-Luc JULIEN, M. Guy ANDRÉ, M. Jean-Frédéric CROSNIER, Mme Christine VELLA, Mme Michèle RIPOCHE, M. Julien TROUSSIER, Mme Irène LANDRE, M. Claude VILLEFAILLEAU, M. Erick GAROT, Mme Marie-France JANNEAU, M. Jean-Pierre VINCENT, M. Benjamin SCHWARZ, M. Michel BOIN,.

Absents Excusés : Mme. Morgane DECOURTIL, M. Florent BIGNON.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

M. JULIEN a déclaré la séance ouverte à vingt heures trente-cinq.

Secrétaire de séance : Erick GAROT

Le maire informe les Conseillers Municipaux de l'ajout de deux sujets à l'ordre du jour :

- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie concernant le financement de la nouvelle station d'épuration.
- Délibération : RSEIPC : Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

1. Dissolution du SIZA

M. le Maire expose que la Commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et Gestion de Zones d'Activités (Z.A. de la Vallée du Saule).

M. le Maire rappelle que suite à la parution de la loi NOTRe, la compétence des zones d'activités sera transférée de plein droit au 1er janvier 2017 aux Communautés de Communes et d'Agglomération. Ainsi donc, à compter de cette date, l'Agglo du Pays de Dreux reprendra l'aménagement, l'entretien et la gestion de la zone d'activités de la Vallée du Saule sur les communes de Tremblay les Villages et Sérazereux.

Vu l'arrêté préfectoral n° 3206 du 6 décembre 1994 portant création du Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de la Zone d'Activités de la vallée du Saule,

Vu l'article 2 des statuts du syndicat précisant que « le syndicat a pour objet l'aménagement et la gestion du parc d'activités la Vallée du Saule »,

A compter du 1er janvier 2017 le syndicat aura perdu son objet du fait du transfert de la zone d'activités de la Vallée du Saule à l'Agglo du Pays de Dreux. M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIZA a voté le 8 décembre 2016 l'auto dissolution du syndicat.

A cet effet, M. le Maire propose d'accepter cette auto dissolution du syndicat.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'acter que la commune valide l'auto dissolution du Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de la Zone d'Activités de la Vallée du Saule à Tremblay les Villages et Sérazereux.

2. Répartition de l'excédent de clôture des comptes au profit des 30 communes non-membres de l'agglomération de Dreux

M. le Maire expose que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et Gestion de Zones d'Activités (Z.A. de la Vallée du Saule).

Le Comité Syndical du SIZA du 8 décembre 2016, ayant voté son auto dissolution (en application de la loi NOTRe), M. le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de répartition de l'excédent de liquidation aux communes membres du syndicat.

Deux répartitions possibles :

- option 1 : répartition entre les 30 communes qui ne sont pas sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux,
- option 2 : répartition entre les 60 communes du syndicat.

M. le Maire informe que l'option 1 a été retenue par le Comité Syndical du SIZA du 8 décembre dernier. Il est précisé que pour que la répartition puisse se faire entre les 30 communes « hors Agglo du Pays de Dreux », il faut que les 60 communes du syndicat émettent un avis favorable. Si l'unanimité n'est pas constatée, l'option 2 de répartition s'appliquera (sous couvert de l'arrêté du Préfet d'Eure et Loir).

Concernant la répartition du boni de liquidation, il est précisé qu'elle se fera en fonction du nombre d'habitants par commune (recensement 2014 entré en vigueur le 1er janvier 2017).

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'acter la répartition de l'excédent de fonctionnement entre les 30 communes qui ne sont pas sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux
- de valider la répartition du boni de liquidation (qui sera) calculée au nombre d'habitants par commune

3. Adoption des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le Maire donne la parole à Mme Ripoche, 4^{ème} adjointe.

Mme Ripoche informe les Conseillers Municipaux des deux réunions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui ont eu lieu à la Communauté de Communes entre Beauce et Perche, le 14 novembre 2016 et 30 décembre 2016.

Au cours de la première réunion, la commission avait en charge d'évaluer les transferts de charges pour deux compétences venant de l'ancienne Communauté de Communes d'Illiers –Combray soit :

- « Gestion et financement de l'activité de l'accueil périscolaire d'Illiers-Combray (y compris le mercredi) à l'exclusion des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) et de la pause méridienne »

- et « Transport scolaires de l'enseignement du 1^{er} degré et du 2^{ème} degré par délégation du Conseil Départemental d'Eure et Loir à l'exception des sorties scolaires et des sorties extra scolaires ».

Mme Ripoche expose aux Conseillers Municipaux le mode de calcul pour ses deux compétences concernées.

Au cours de la seconde réunion, la commission devait évaluer le transfert de charge de la Compétence « Prise en charge des contributions au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours ». Mme Ripoche informe les Conseillers Municipaux que l'évaluation se basera sur la base des derniers coûts réels constatés pour chaque commune.

Mme Ripoche explique aux Conseillers Municipaux qu'il leur faut procéder à l'adoption des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'adopter les deux rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées des séances du 14 novembre 2016 et du 30 décembre 2016.

4. Nouvelles Station d'Épuration : Choix des Entreprises.

Monsieur le Maire expose,

La Commune de LANDELLES a décidé de mener à bon terme le projet de réhabilitation de son système d'assainissement incluant la restructuration de la station d'épuration et la réhabilitation de plusieurs tronçons du réseau.

La maîtrise d'œuvre en a été confiée au bureau d'études VERDI Ingénierie.

Les travaux de réhabilitation du réseau sont achevés, et la maîtrise d'œuvre a finalisé, en septembre 2016, le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration, du réseau de transfert et de démolition de l'ancienne station.

A ce titre, afin de favoriser au maximum la concurrence, et compte tenu des montants de travaux estimés, une consultation de travaux en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation a été engagée.

CAD'EN, assistant du maître de l'ouvrage, a adressé un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et a dématérialisé le dossier de consultation en date du 17 octobre 2016, pour une remise des offres le 1er décembre 2016.

Après ouverture, les offres des marchés de travaux ont en suivant fait l'objet d'une analyse conformément aux critères du règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique (pondération : 60 %)
- Prix des prestations (pondération : 40%)

Au cours de l'analyse, une audition des trois candidats ayant remis une offre a été organisée et des négociations ont été engagées.

Monsieur le Maire a constaté, le 27 janvier 2017, le résultat de l'analyse des offres et a proposé d'attribuer ces travaux en retenant l'offre économiquement la plus avantageuse après négociations qui a été présentée par le groupement SCIRPE / ELO TP.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

A l'unanimité / A la majorité :

- APPROUVE la proposition de choix de Monsieur le Maire, pour la consultation des entreprises de travaux dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte ;

- ATTRIBUE le marché de travaux au groupement SCIRPE / ELO TP, pour un montant de 511 572,46 € HT, soit 613 886,95 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce marché de travaux, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que ses avenants éventuels dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant maximum initial ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'Etat et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application de l'article 3 de la loi du 2 mars 1982.

5. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie concernant le financement de la construction de la nouvelle station d'épuration.

Le maire explique aux Conseillers Municipaux que les travaux de la nouvelle station d'épuration sont validés et souhaite solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,***

De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration par le groupement SCIRPE / ELO TP, le montant des travaux s'élève à 511 572,46 € HT, soit 613 886,95 € TTC.

6. Délibérations : Demande de Subventions concernant les travaux et investissements 2017 au titre de la DETR, du FSIL, Du FDI ainsi qu'auprès de la Région Centre Val de Loire.

Le maire expose aux Conseillers Municipaux les projets sur l'année 2017.

- Diagnostic du réseau d'Eau Potable.
- Travaux de voirie dans la rue du Perche, réfection du trottoir et aménagement du talus côté pair allant de la Rue de la Côte aux Anes à l'Allée des Tilleuls.
- Place de l'Eglise : Abattage du résineux devant l'église ainsi que des arbres situés le long de l'allée vers la Salle des Fêtes, dessouchage et aménagement en place de parking.
- Protection de l'environnement du City Stade côté voisinage : Installation d'une clôture préfabriquée en ton pierre sur 2 mètres et rehausse du côté « voisin » du city stade.

6/1- Demande de subvention relative à la Dotation d'Equipeement des Territoires ruraux Renouvellement de conduite d'eau potable avec, au préalable, diagnostic du réseau

Le maire informe les Conseillers Municipaux d'un projet pour le renouvellement de conduites d'eau potable. Afin de mener à bien ce projet, un diagnostic du réseau est indispensable dans le but de déterminer l'emplacement de fuite(s) sur le réseau. La Ste CAD'EN a été retenue pour une AMO sur ce diagnostic. Le montant de cette Assistance à Maitrise d'Ouvrage est de 6 420.00€ HT soit 7 704.00€ TTC.

Ce diagnostic a été envisagé dans le souci de continuité du service public afin que celui-ci ne soit pas pénalisé.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,***

De solliciter une subvention relative à la Dotation d'Equipeement des Territoires ruraux concernant ce renouvellement de conduites d'Eau Potable avec diagnostic du réseau au préalable

6/2 – Demande de subvention relative au Fonds Départemental d'Investissement auprès du de la Préfecture d'Eure-et-Loir : Projet « Rue du Perche : Trottoir et talus côté Est »

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que certains projets peuvent bénéficier d'une aide financière relative au Fonds Départemental d'Investissement auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,***

De solliciter une subvention relative au Fond Départemental d'Investissement pour le projet ci-dessous :

- Travaux de voirie dans la rue du Perche, réfection du trottoir et aménagement du talus côté pair allant de la Rue de la Côte aux Anes à l'Allée des Tilleuls

6/3 – Demande de subvention relative au Fonds Départemental d'Investissement auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir : Projet « Place de l'Eglise ».

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que certains projets peuvent bénéficier d'une aide financière relative au Fonds Départemental d'Investissement auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De solliciter une subvention relative au Fond Départemental d'Investissement pour le projet ci-dessous :

- Place de l'Eglise : Abattage du résineux devant l'église ainsi que des arbres situés le long de l'allée vers la Salle des Fêtes, dessouchage et aménagement en place de parking.

6/4 – Demande de subvention relative au Fonds Départemental d'Investissement auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir : Projet « Protection de l'environnement du City Stade ».

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que certains projets peuvent bénéficier d'une aide financière relative au Fonds Départemental d'Investissement auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De solliciter une subvention relative au Fond Départemental d'Investissement pour le projet ci-dessous :

- Protection de l'environnement du City Stade côté voisinage : Installation d'une clôture préfabriquée en ton pierre sur 2 mètres et rehausse du côté « voisin » du city stade.

7. Délibération : Sollicitation du Fonds Départemental de Péréquation 2016.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Sollicite l'attribution du fonds départemental de péréquation sur les dépenses suivantes :

Budget Commune :

- Terrain Multisports pour un montant de 142 171.50 € HT soit 170 605.80 € TTC
- Travaux de trottoirs Rue du chemin des Ecoliers pour un montant de 10 704.40 € HT soit 12 845.28 € TTC
- Achat de matériel pour un montant de 4 484.00 € HT soit 5 380.80 € TTC

Budget Assainissement :

- Station d'épuration pour un montant de 5 611.71 € HT soit 6 734.05 € TTC
- Réhabilitation des canalisations E.U. pour un montant de 46 359.45 € HT soit 55 631.34 € TTC
- Création d'un branchement E.U. pour un montant de 9 424.00 € HT soit 11 308.80 € TTC

8. Modalités d'élaboration du contrat de location des Barnums de la salle des fêtes.

Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'afin de rentabiliser et de fournir une nouvelle source de revenus à la Commune, il souhaiterait que les barnums achetés par la commune soient proposés à la location.

Les Conseillers municipaux souhaitent que la location ne soit ouverte qu'aux habitants de la Commune, au prix de 100 € ainsi que le dépôt d'une caution de 1 000 € avec la signature d'un contrat.

Les barnums étant très rigides, il est souhaitable qu'ils soient montés et démontés par des membres du Conseil Municipal avec l'aide des employés communaux.

Le Maire souhaite que ce sujet soit encore réfléchi avant toutes décisions de location.

9. SEIPC : Groupement de commande pour l'achat d'énergie et de services en matière d'efficacité énergétique – Avenant n°1.

Le Maire informe les Conseillers Municipaux comme suit :

Projet de rapport :

Un groupement de commande a été conclu pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique avec le SEIPC. Le groupement compte 41 membres à ce jour. Le SEIPC a été désigné coordonnateur du groupement de commande dans la convention initiale.

Compte tenu de la dissolution du syndicat au 31/12/2016, il apparaît aujourd'hui nécessaire de conclure un 1^{er} avenant ayant pour objet de :

- Modifier le coordonnateur du groupement de commande, Chartres Métropole se substituant en tant que coordonnateur au SEIPC dans l'ensemble des missions qui lui était dévolues pour la passation et l'exécution des marchés par le biais de cette convention ;
- Modifier la durée de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- Actualiser les mentions relatives à la réglementation applicable en matière de marchés publics.

Cet avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

S'abstient dans sa décision, d'approuver l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande pour l'achat d'énergie et de services en matière d'efficacité énergétique, ayant pour objet de prendre en compte le changement de coordonnateur du groupement de commande, Chartres Métropole se substituant en tant que coordonnateur au SEIPC dans l'ensemble des missions qui lui était dévolues pour la passation et l'exécution des marchés par le bien de cette convention, de modifier la durée de la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que d'actualiser les mentions relatives à la réglementation applicable en matière de marchés publics.

Et décide de délibérer de nouveau ultérieurement après plus amples renseignements.

10. Divers.

Courses de vélos « Tour du Pays Courvillois » :

M Jean-Frédo CROSNIER demande aux Conseillers Municipaux des volontaires pour tenir un poste de signaleur sur la commune de Landelles lors du passage des courses de vélos le « Tour du Pays Courvillois » qui doit se dérouler le samedi 18 mars 2017. Trois conseillers se proposent : M Erick GAROT, M. Michel BOIN et M. Jean-Frédo CROSNIER.

Jeux de plein air :

M. Jean-Frédo CROSNIER informe les Conseillers Municipaux qu'il a été procédé avec le représentant de la Ste Husson, à la livraison de l'installation. Il ne manque qu'un panneau d'information qui sera prochainement livré et installé par nos soins.

Ecole et cérémonies nationales :

Mme Michèle RIPOCHE, adjointe, suggère que des élèves de l'école de Landelles participent à différentes cérémonies nationales et notamment à celle du 11 novembre. Mme Christine VELLA, adjointe se propose pour rencontrer la directrice de l'école pour évoquer ce projet.

Tempête sur la commune :

M. Guy ANDRÉ informe le Conseil Municipal que suite au coup de vent dans la semaine, des arbres sont tombés sur des chemins communaux. Le maire lui demande de contacter les propriétaires des parcelles concernées afin de faire procéder au déblayage des arbres.

Terrains :

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté M. Richard, de la Ste CoforOuest, afin de procéder à l'établissement d'un devis pour la vente sur pied avec le broyage des branches sur place des peupliers situés sur le terrain communal entre l'étang communal et la rivière.

Clôture du compte-rendu :

Le procès-verbal, dressé et clos, le 27 janvier 2017 à vingt-trois heures trente minutes,

Le maire,
Jean-Luc JULIEN